

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 février 2021

DCM N° 21-02-04-5

Objet : Convention en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec UEM.

Rapporteur: M. VICK

La loi de programme du 13 juillet 2005 (loi POPE) fixe les orientations nationale de la politique énergétique et a imposé aux fournisseurs d'énergie une obligation de réalisation d'économies d'énergie qui se traduit par la délivrance de certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les CEE sont attribués aux fournisseurs d'énergie dès lors qu'ils réalisent des opérations d'économie d'énergie sur leur patrimoine et dans le cas où ils ont incité leurs clients à réaliser des actions dans ce domaine.

La Ville de Metz a décidé de mener un ambitieux programme d'actions pour maîtriser sa demande en énergie avec l'isolation de ses bâtiments, la rénovation de l'éclairage public, le remplacement de chaudières vétustes mais également des actions de lutte contre la précarité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

UEM représente un partenaire privilégié de la Ville de Metz dans la mise en œuvre de ce programme. Aussi, au regard de son expérience dans ce domaine, il est proposé qu'UEM dépose les dossiers de demande de CEE pour les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale et reverse en contrepartie une participation financière.

Le montant de la participation financière s'élève à ce jour à 7€ / MWh Cumac (cumulé actualisé) et évoluera en fonction du marché des CEE.

La signature d'une convention en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec UEM est proposée.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues

VU la loi POPE du 13 juillet 2005 fixant les orientations nationales de la politique Energétique,

VU la délibération du 25 avril 2019, relative au plan messin d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique (Ambition Climat 2030),

CONSIDERANT la communauté d'intérêts qu'ont la Ville de Metz et UEM dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et du développement des énergies renouvelables,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention établie avec UEM en faveur de l'efficacité énergétique ainsi que tous les documents s'y rapportant et les avenants éventuels,

DESIGNE Monsieur le Maire ou son représentant en charge de son suivi,

ACCEPTE les recettes correspondantes

Service à l'origine de la DCM : Mission Développement durable et solidaire
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 54 Absents : 1 Dont excusés : 1

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION EN FAVEUR DE LA
PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**

Entre

- **UEM**, Société Anonyme à Economie Mixte Locale, au capital de 20.006.600 €
Immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 779 987 486
Représentée par son Directeur Général, Monsieur Francis GROSMANGIN,
Et ayant son siège, sis 2, place du Pontiffroy à Metz (57 000)
Ci-après dénommée « UEM »,
d'une part,

Et

La Ville de Metz

Immatriculée sous le numéro SIRET 21570463600012
Représenté par son Adjoint au Maire Julien VICK
Et ayant son siège, sis Place d'Armes – Jean François Blondel à Metz (57 000)
Ci-après dénommée par « VILLE DE METZ »,
d'autre part,

Intervenant à la présente Convention d'Application, Collectivité et UEM pouvant être désignées chacune ou collectivement par « la » ou « les » « Partie(s) ».

Il est préalablement exposé que :

La VILLE DE METZ et UEM ont conclu une Convention cadre en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique, par laquelle les Parties ont défini les conditions de mise en œuvre de leur partenariat en matière de Maîtrise de la Demande d'Energie et de développement des énergies renouvelables sur des opérations éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

ARTICLE 1 : OBJET

La présente Convention d'Application a pour objet d'une part, de déterminer le programme d'opérations MDE que La Ville de Metz prévoit de réaliser et d'autre part, de déterminer le montant de la participation financière que UEM s'engage à verser à la VILLE DE METZ sous réserve de l'éligibilité des dossiers CEE.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES OPERATIONS

Au titre de la présente convention, le programme d'opérations défini par la Ville de Metz est joint en annexe et pourra faire l'objet d'avenants.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION UEM

UEM se tient à disposition de la VILLE DE METZ pour conseiller et orienter les choix techniques sur les travaux envisagés afin de les rendre éligibles aux CEE.

A la demande de la VILLE DE METZ, UEM pourra participer conjointement à des salons, colloques ou autres manifestations en lien avec l'efficacité énergétique.

UEM s'engage à participer financièrement aux opérations susvisées éligibles aux CEE suivant une valorisation de **7,00 €/MWh**.

Cette valorisation reste actualisable, à la hausse ou à la baisse, chaque mois suivant le cours du marché et redéfini suivant les conditions financières du marché. Toutefois la valorisation indiquée à la validation d'un dossier par UEM vaut engagement et reste ferme quelle que soit la durée des travaux.

La participation financière de UEM sera versée au plus tard le 30 du mois M+1 à compter de la date de validation par les services de UEM des dossiers déposés.

ARTICLE 4 : REPARTITION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

VILLE DE METZ cède la totalité des certificats à UEM contre la rémunération définie à l'article 3.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE METZ

En contrepartie des engagements susvisés de UEM, la VILLE DE METZ s'engage à reconnaître à UEM la légitimité et la prérogative de déposer les dossiers de demande de Certificats d'Economies d'Energie correspondant aux opérations éligibles aux CEE, réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du VILLE DE METZ et faisant l'objet de la présente convention.

Dans ce cadre, la VILLE DE METZ s'engage à fournir à UEM tout élément nécessaire et prévu par la réglementation en vue de constituer des dossiers de demande Certificats d'Economies d'Energie et s'interdit d'autoriser un tiers, quel qu'il soit, à déposer une demande de certificats concernant ces mêmes opérations.

L'ensemble des documents nécessaires au dossier doit être transmis dans un délai de 6 mois à compter de la date de fin de travaux.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties convient du caractère confidentiel de la présente Convention, sous réserve des obligations légales qui s'imposent aux deux Parties.

En conséquence, si l'une des Parties désire divulguer à des tiers des informations relatives au contenu de la Convention, elle s'engage à demander par écrit à l'autre Partie son autorisation préalable.

L'engagement de confidentialité pris par les Parties restera en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention.

ARTICLE 7 : DUREE

La présente Convention entre en vigueur à sa date de signature par les Parties. Elle est conclue jusqu'à l'échéance de la quatrième période du dispositif d'application des CEE à savoir le 31 décembre 2021.

ARTICLE 8 : LITIGES

Tout litige qui pourrait surgir entre les Parties relativement à l'interprétation ou à l'exécution de la présente Convention, et qui ne serait réglé à l'amiable, sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Metz, le2021
En deux exemplaires originaux

Pour **UEM**,

Pour la **VILLE DE METZ**,

Stéphane KILBERTUS
Directeur Général Adjoint

Julien VICK
Adjoint au Maire de Metz

**ANNEXE à la CONVENTION EN FAVEUR DE LA
PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**

Prévision travaux d'efficacité énergétique - 2021 - Patrimoine Ville de Metz

<u>Bâtiment</u>	<u>Adresse</u>	<u>Type de travaux</u>
Ecole maternelle -Notre Dame de Lourdes	10 rue notre dame de lourdes	raccordement au chauffage urbain
Mairie de Quartier de Devant les Ponts	15 chemin sous les vignes	raccordement au chauffage urbain
Ecole primaire Château Amiot	6 rue notre dame de lourdes	raccordement au chauffage urbain
Ecole de Musique	21 rue de la Tortue	raccordement au chauffage urbain
Halte-garderie	72 rue de la ronde	raccordement au chauffage urbain
Ecole les Chardonnerets	rue charlotte jousse	mise en place d'une chaudière à condensation
Pavillon St Symphorien	Palais des sports - longeville les metz	mise en place d'une chaudière à condensation
Logement cimetière du Sablon	45 allée de la Horgne -Montigny les metz	mise en place d'une chaudière à condensation
Centre social du petit bois	5 rue du dauphiné	isolation de toiture
CENTRE SAINT DENIS DE LA REUNION	CENTRE SAINT DENIS DE LA REUNION	travaux d'isolation sur l'ensemble du bâtiment
CENTRE SOCIAL ARC-EN-CIEL	rue Mazelle	travaux d'isolation sur l'ensemble du bâtiment
CENTRE SOCIOCULTUREL DE VALLIERES	90 rue de Vallières	isolation de toiture
local associatif	rue des mirabelles	remplacement des menuiseries
local administratif- chambières	rue de chambières	isolation combles - remplacement de menuiseries
local administratif	144 rte de thionville	remplacement de menuiseries
locaux techniques & administratifs	rue dreyfus dupont	travaux d'isolation sur l'ensemble du bâtiment
Locaux administratifs & associatifs	rue des Récollets	travaux d'isolation et de remplacement d'huisseries
locaux techniques PBLT	rue teilhard de chardin	isolation de toiture

Hôtel de ville	place d'armes -jf blondel	remplacement de fenêtres
ECOLE PRIMAIRE LE VAL	53 RUE CHARLOTTE JOUSSE	Toiture à changer sous 5 ans
ECOLE PRIMAIRE SAINT VINCENT	13 RUE ST VINCENT	Menuiseries rue Piquemal
ECOLE MATERNELLE ST MAXIMIN	29 RUE HAUTE SEILLE	Remplacement des menuiseries en simple vitrage
ECOLE MATERNELLE CHANTECLAIR	31 BOULEVARD PAIXHANS	Menuiseries 1 façade
ECOLE PRIMAIRE LES BORDES	12 RUE DU PROFESSEUR JEANDELIZE	isolation toiture
ECOLE PRIMAIRE JEAN MONNET	11 AVENUE DE LYON	Toiture
ECOLE PRIMAIRE EMILIE DU CHATELET	9 AVENUE DE LYON	Toiture / étanchéité à traiter
ECOLE PRIMAIRE JEAN MOULIN I	6 RUE CHARLES NAUROY	Façades à rénover (isolation)
ECOLE PRIMAIRE MICHEL COLLUCI	4 RUE YVAN GOLL	Menuiseries à remplacer
ECOLE PRIMAIRE ERCKMAN CHATRIAN 1	9 RUE DU DAUPHINÉ	Menuiseries - isolation
ECOLE PRIMAIRE ERCKMAN CHATRIAN 2	9 RUE DU DAUPHINÉ	Menuiseries - isolation
ECOLE MATERNELLE LA MOINEAUDIERE	14 RUE BEAUSOLEIL	Toiture et étanchéité à traiter
ECOLE PRIMAIRE ST EUCAIRE B	1 RUE DU PONT DE LA GREVE	Menuiseries de 2 façades
ECOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE	8/10 RUE DU XXEME CORPS AMERICAIN	Menuiseries
ECOLE PRIMAIRE CHATEAU AUMIOT	6 RUE NOTRE DAME DE LOURDES	Façade et isolation extérieure à traiter
ECOLE PRIMAIRE LES 4 BORNES	11 RUE LOUIS BERTRAND	Réseau de chauffage à changer - Toiture à remplacer
ECOLE MATERNELLE LES 4 BORNES	11 RUE LOUIS BERTRAND	Réseau de chauffage à changer - Toiture à remplacer
ECOLE PRIMAIRE JEAN DE LA FONTAINE	6 RUE DE MERCY	Toiture - Façade
RESTAURANT SCOLAIRE DE LA GAB	6 RUE DE MERCY	Menuiseries à traiter
<u>Prévision de travaux de rénovation de l'éclairage urbain 2021</u>		
<u>Adresse</u>		<u>Type de travaux</u>

Route de Lorry (entre chemin haut des Frières & Bauchez)	rénovation éclairage urbain
Avenue de Thionville (entre Becquerel & Boileau)	rénovation éclairage urbain
Rues situées entre Europe , Metman et VRE 1ère Tranche	rénovation éclairage urbain
Boulevard de Trèves (entre Demange et Ranconval)	rénovation éclairage urbain
Boulevard Victor Demange	rénovation éclairage urbain
Cheminement Bd Trèves (Demange et Ranconval)	rénovation éclairage urbain
Voie rapide est (entre Ranconval & Pont Rouge)	rénovation éclairage urbain
Chemin de la Colline	rénovation éclairage urbain
Promenade de la Cheneau	rénovation éclairage urbain
Rue des trois Evéchés	rénovation éclairage urbain
Rues Professeur Oberling, A. Bettannier, Queuleu	rénovation éclairage urbain
Rues Baudoche et Vieilleville	rénovation éclairage urbain
Jardin des Tanneurs	rénovation éclairage urbain
Rue des Loges	rénovation éclairage urbain
Rue Chabot Didon	rénovation éclairage urbain
Rue Kellermann (entre Lagneau et Arènes) rue des Francs	rénovation éclairage urbain
Rue Lagneau	rénovation éclairage urbain
Rues Cottage, Petit Clou, Beau Soleil, Bourdon	rénovation éclairage urbain
Rue de la Poulue	rénovation éclairage urbain